



Ville de Bernay
Délibération : 06
Conseil du 30 juin 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210701-DELCM21-CP-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

Affichage : 02/07/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2021

Délibération n° 57-2021

Rapporteur : Monsieur Pierre BIBET

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Gérard LEMERCIER à Julien LEFEVRE, Sara FERAUD à Claudine HEUDE, Mickaël PEREIRA à Thierry JOSSÉ, Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Céline MENANT à Guillaume WIENER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER.

Absents : Valérie BRANLOT, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Ville de Bernay est actionnaire au sein de la société d'économie mixte Eure Aménagement Développement. A ce titre, selon les statuts de la société et en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville a droit d'être représentée au sein du Conseil d'Administration de la société.

Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à assister aux assemblées de cette société.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants, titulaire et suppléant, qui siégeront à ces assemblées

DÉLIBÉRATION :

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les statuts d'Eure Aménagement Développement (E.A.D.) Société Anonyme d'Économie Mixte;
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « Administration Générale, finances et économie » en date du 21 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- DE DESIGNER Monsieur Mickaël PEREIRA représentant titulaire et Monsieur Jocelyn COUASNON représentant suppléant.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 01/07/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

